



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BFL-2021362-0003

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général d'Eure-et-Loir

le 28 décembre 2021

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL)
d'Eure-et-Loir**



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : Mme Sandrine CHANSARD

Tél. : 02 37 27 71 67

Mèl : sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir

**Madame Françoise Souliman,
Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la délibération n° 0.2.27 du 3 septembre 2021 du conseil départemental d'Eure-et-Loir portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir et de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° DRCL-BFL-2021362-0001 du 28 décembre 2021 portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir ainsi que leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° DRCL-BFL-2021362-0002 du 28 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir en date du 5 octobre 2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir en date du 5 octobre 2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département d'Eure-et-Loir en date du 5 octobre 2021 ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :



Article 1 : La commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
Jacques LEMARE	Sylvie HONNEUR
Stéphane LEMOINE	Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Gérard BESNARD	Evelyne LAGOUTTE
Pascal LECLAIR	Nathalie VELIN
Stéphane MAGUET	John BILLARD
Victor PROVOT	Christelle LORIN

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Joël BILLARD	Denis GOUSSU
Xavier NICOLAS	Franck MASSELUS
Didier GARNIER	Christelle MINARD
Benoît PELLEGRIN	Vincent BOUTELEUX

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Pascal RICHEZ	Valérie BERTEAUX
Chantal MAUD'HUIT	Jean-Pierre STRUPIECHONSKI
Marie TRIBOUILLET-GUYARD	Brigitte MILOJEVITCH
Guillaume AUBRY	Michel CIBOIS
Stéphane HEBERT	Julien CHERON
Christophe SAVOURE	Daniel GERMAIN
Cyril AVERT	Denis BRICHET
Christelle GUILLIN	Jean-Noël QUENELLE
Odile BORDIER	Alexandre MORIN

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir sont réunis à l'initiative du Directeur départemental des finances publiques.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,**



Adrien BAYLE